

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	143 (1998)
Heft:	9
Artikel:	La politique de sécurité entre le passé et l'avenir... : Comparaison entre les rapports d'étude stratégique Brunner et Blocher
Autor:	Keller, Roland / Wigger, Bernhard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345915

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique de sécurité entre le passé et l'avenir...

Comparaison entre les rapports d'étude stratégique Brunner et Blocher

Le Rapport de la Commission d'étude pour les questions stratégiques, présidée par l'ancien ambassadeur Edouard Brunner, a paru à la fin février. Un Contre-rapport du conseiller national Christophe Blocher a suivi en avril. Depuis lors, la nouvelle politique de sécurité suisse et l'avenir de l'armée en général sont devenus un thème important de politique intérieure. Une analyse comparative des deux études montre les points communs et les différences d'appréciation ainsi que les conséquences qui en découlent.

**■ Col EMG Roland Keller;
Dr. Bernhard Wigger¹**

Une nouvelle situation: deux appréciations

Au moment de la chute du Mur de Berlin il y a bientôt dix ans, on ne pouvait pas encore percevoir les conséquences de ce changement géostratégique; aujourd'hui, on se rend compte que, du jour au lendemain, la Suisse a perdu son statut particulier. Cette nouvelle donne a provoqué des réajustements douloureux dans le monde politique, dans l'armée et, finalement, dans l'application de notre politique de neutralité. Le Rapport Brunner comme le Rapport Blocher donnent des réponses aux questions en suspens dans la future politique de sécurité de notre pays qui doit être adaptée à la situation, mais ils donnent des appréciations fondamentalement différentes.

Le Rapport Brunner relève que notre politique de sécurité et notamment l'armée, instrument important dans la politique de sécurité, ne répondent plus à la menace actuelle. C'est pourquoi il demande une intensification de la coopération en matière de politique de sécurité avec les Etats européens et avec l'OTAN.

Le Rapport d'étude stratégique de Christophe Blocher s'oppose au Rapport Brunner et plaide pour une politique de sécurité autarcique. Ses propositions de réforme sont de nature cosmétique; il exige le maintien de l'armée actuelle, donc la consolidation de l'Armée 95. Christophe Blocher connaissait l'analyse de la Commission Brunner dans laquelle il siégeait; sa prise de position se veut une réponse aux thèses de la Commission Brunner; sa réplique lui a permis de capter l'attention des médias, parce que l'ouverture de la Suisse en matière de politique de sécurité reste controversée et qu'on aborde là le thème particulièrement sensible de la neutralité.

Les différences entre les deux rapports

Les deux rapports se diffèrent principalement dans leur appréciation de l'environnement de notre pays. La Commission Brunner estime que la région «Europe occidentale» est sûre et que, dans un proche avenir, aucun danger de guerre ne peut provenir de nos voisins, alors que Blocher y voit encore des sources de dangers et dénie tout avenir à une politique de sécurité européenne collective.

La perspective de Blocher est géopolitique; les Etats européens sont des éléments dans une situation géostratégique définie actuellement par le modèle de la «Pax americana». Le Rapport Brunner, au contraire, voit l'Europe de l'Ouest comme un ensemble qui se consolide et un «global player» du point de vue géostratégique. C'est pourquoi son appréciation en matière de politique de sécurité est orientée vers l'Eu-

¹Collaborateurs au Centre d'instruction de l'armée à Lucerne (Service «Etat-major, doctrine et bases»). Traduction en français par le capitaine Dominique Saudan.

Thématique	Brunner	Blocher
Europe	Espace de sécurité, «la Suisse est entourée aujourd’hui d’un glacis terrestre protecteur». (5)*	L’absence totale de risques de guerre en Europe est une illusion. L’UE n’est pas un abri de protection pour la Suisse. «L’Etat national s’est avéré également résistant». (15)
Guerre conventionnelle en Europe	Exclue selon toute probabilité (7)	N’est pas à exclure en Europe (31)
Instruments de la politique de sécurité	Ce ne sont pas les moyens militaires qui sont nécessaires en premier lieu pour faire face aux nouvelles menaces. (12)	L’armée doit pouvoir maîtriser de nouveaux problèmes (38)
Réforme de l’armée	Il faut orienter « maintenant » la mission, les effectifs, la doctrine et l’équipement en fonction des menaces actuelles et potentielles. (23)	Achever d’abord la réalisation d’Armée 95 (14)
Réduction des effectifs	Oui, il faut réduire les effectifs en personnel et les armes classiques (2)	<ul style="list-style-type: none"> - Non, de « nombreux effectifs » sont nécessaires en cas de guerre (9) - « Restructuration et non pas réduction des effectifs » (8)
Service d’ordre	Eventuellement des formations professionnelles pour le service d’ordre en vue d’appuyer la police (18)	Développement ultérieur de l’infanterie territoriale avec des armes non létales, les professionnels seulement en renfort des polices (9)
Protection civile	« Il faut réduire les effectifs de manière massive » (25)	Réorganisation (9)
Problème des migrations	Nécessité d’une collaboration internationale en vue de limiter l’immigration incontrôlée (16)	Meilleure protection des frontières et non pas l’inverse. Schengen est hasardeux à cause de l’accroissement du tourisme criminel. (10)
Coopération	<ul style="list-style-type: none"> - Oui, Corps de solidarité pour des missions de sauvetage et de paix, armement pour la propre défense, pas d’engagement pour le rétablissement de la paix (3, 20) - Coopération à la construction d’un espace de sécurité européen commun (21) - Etendre la collaboration avec l’OTAN (22) 	<ul style="list-style-type: none"> - Non, autolimitation, « politique de sécurité indépendante » (9) - Pas de « soldats de solidarité armés » (10) - Pas de « tourisme militaire » (11), donc aucune collaboration dans le cadre du PPP, parce que c’est une première étape en vue de l’adhésion à l’OTAN (10) - Retirer maintenant les troupes et les officiers engagés à l’étranger, à l’exception des attachés de défense et des élèves d’académies militaires. (42)
Neutralité	<ul style="list-style-type: none"> - Application souple et pragmatique (3) - Eventuellement abandon de la neutralité à long terme (22) 	<ul style="list-style-type: none"> - Application restrictive, maintien de la neutralité intégrale - Signifie aussi n’être l’ami de personne (41)
Contacts internationaux	Coopération avec nos voisins et avec les alliances visant à la paix (28)	Saper la neutralité contribue au refroidissement des relations entre le peuple et le gouvernement. (40)
Ouverture au monde	Définie comme coopération avec d’autres Etats (2, 9, 12, 18, 21)	Définie comme les yeux ouverts et un large horizon. (39)
Solidarité internationale	Renforcement de la contribution suisse (Corps de solidarité) (18, 28)	Limitation aux actions humanitaires actuelles (CICR, Corps d’aide en cas de catastrophe).

* Les chiffres entre parenthèses se réfèrent aux pages correspondantes dans les deux rapports.

Tableau 1 : Différences

rope; pour la Suisse, il est nécessaire d'agir, car il y a divergence et contradiction entre une politique de sécurité nationale orientée vers l'autarcie et une politique de sécurité supranationale de l'environnement européen.

Toutes les autres différences touchant à la forme de la nou-

velle armée ainsi qu'à la coopération et l'engagement au niveau international sont les conséquences de ces appréciations différentes de la situation en Europe.

Les points communs

Dans les deux rapports, un accord existe cependant sur

quelques points importants. Aussi bien Blocher que Brunner aboutissent à la conclusion que la Suisse a besoin d'une nouvelle armée. Tous deux portent un jugement congruent sur les menaces modernes, depuis les migrations à la guerre de l'information jusqu'à la prolifération des armes de destruction de masse. L'étude de Blo-

Thématische	Brunner	Blocher
Armée de milice	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien (2) - Complétée par des contingents plus nombreux de professionnels (2) - Raison: lien entre le peuple et l'armée/ synergies (23) 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien («Une Suisse armée») (38) - Complétée par des contingents plus nombreux de professionnels (37) - Raison: le service d'ordre nécessite beaucoup de soldats dans nos villes (38)
Services	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de nouveaux modèles de services, par exemple, effectuer le service en une seule période (24) - Objectif: des services adaptés aux exigences de la société actuelle (23) 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de nouvelles variantes (42) - Objectif: l'aptitude à la guerre (42)
Réforme de l'armée	Adaptation à l'évolution de la situation (23)	L'armée a besoin d'un élan novateur (8)
Nouvelles formations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Formations de spécialistes de guerre électronique, de protection contre les armes atomiques, bactériologiques et chimiques, détection par satellites - Corps pour des opérations contre le terrorisme en renfort des polices cantonales (24) 	<ul style="list-style-type: none"> - Petite troupe professionnelle pour la guerre de l'information (37)
Menace	<ul style="list-style-type: none"> - Migrations illégales (16) - Crime organisé (13) - Atteinte à la sécurité intérieure par des groupes organisés (15) - Prolifération/attaques par des missiles à moyenne ou longue portée (14) - Terrorisme international (13) - Pressions dans le domaine de l'information (15) - L'interdépendance rend vulnérable, en particulier face au chantage (14, 16, 17) - Catastrophes naturelles ou d'ordre technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Migrations incontrôlées (38) - Criminalité internationale (39) - Guerres civiles étrangères sur le territoire suisse (38, 39) - Prolifération/armes de destruction de masse/chantage (33) - Terrorisme (16, 28) - Guerre de l'information (30) - Guerres mondiales avec de nouvelles interconnexions (30)

Tableau 2 : Points communs

cher, plus détaillée, plus compétente dans la description de certains dangers actuels, contient de nombreux renvois à la bibliographie. Aussi bien Blocher que Brunner restent attachés à l'armée de milice. Ils perçoivent la réforme de l'armée comme inévitable, ils exigent de nouveaux modèles de services et parlent de nouvelles formations professionnelles. Sur ce point, le Rapport Brunner est plus détaillé que le Rapport Blocher.

Brunner réaliste - Blocher nostalgique

A notre avis, l'évaluation de la Commission Brunner est la plus réaliste. Une guerre en Europe est improbable; cela ne signifie pas qu'elle ne soit plus possible. Une réduction des effectifs et des armes classiques est justifiée en raison de la probabilité minime d'une guerre. L'armée reste susceptible d'être renforcée; le cas échéant, on peut en revenir à des effectifs plus nombreux si l'environnement européen redevenait conflictuel.

Selon Blocher, rien n'a changé pour la Suisse en Europe, malgré l'Union européenne. En revanche, la situation politique a changé fondamentalement depuis la Seconde Guerre mondiale. Pour la première fois dans l'histoire mouvementée du vieux continent, les Etats d'Europe occidentale se sont associés dans une communauté d'intérêts en raison du danger communiste. Un regroupement de plein gré a eu lieu d'Etats très divers du point de vue culturel et politique, qui se côtoient dans un espace restreint.



Le conseiller fédéral Adolf Ogi, chef du Département.

Quel contraste par rapport aux nombreuses tentatives d'intégration par la force que l'Europe a vécues au cours de son histoire!

La coopération en matière de politique de sécurité ne signifie pas, comme le prétend Blocher, une perte de notre indépendance; notre armée n'est pas livrée à l'étranger. Pourquoi ne devrions-nous pas coopérer avec les États de la région dans certains domaines où il faut faire face à des menaces supranationales comme la prolifération, les migrations et le crime organisé? De cette manière, nous économisons de l'argent et nous accroissons notre sécurité. Si la page devait se tourner à nouveau en Europe (ce qui semble actuellement bien improbable), nous pourrions rapidement compter sur une armée qui n'aura pas disparu entre-temps.

Blocher réprouve le Rapport Brunner, le considérant naïf,

inutile et inépte. Il prône le progrès en se rattachant aux valeurs du passé. On ne peut pas prétendre que le Rapport Brunner soit naïf. Dans un avenir prévisible, l'environnement immédiat ne va pas présenter un danger pour la Suisse; l'appréciation de Blocher concernant le retour de conflits en Europe occidentale est très éloignée de la réalité actuelle. Le fait de reporter l'instabilité qui règne au niveau mondial sur l'Europe ne peut s'expliquer que par une attitude anti-européenne viscérale. Pour lui, ce qui n'est pas ne peut pas être. Une telle attitude n'a plus rien à voir avec une argumentation à propos de la politique de sécurité. Elle manifeste un fondamentalisme politique et une perception limitée aux émotions et aux traditions.

En outre, Blocher sous-estime la valeur intrinsèque du Rapport Brunner, qui réside dans le fait qu'une commission, ayant une autorité poli-

tique et médiatique, s'est exprimée d'une manière approfondie sur la future politique de sécurité. De par sa composition, elle ne pouvait et ne devait pas être un groupe d'experts, mais un ensemble de personnalités faisant preuve d'initiative. Elle a déjà rempli sa tâche principale grâce à l'effet publicitaire qu'elle a obtenu. Les thèses d'un groupe de travail disposant d'un large appui médiatique sont nécessaires au démarrage du débat dans un pays comme la Suisse, où la discussion politique publique joue un rôle très important. Une commission d'experts aurait sûrement livré un rapport plus nuancé, mais il n'aurait pas été écouté de la même manière.

En marche vers l'Armée 200x

Après une consultation de plusieurs mois à propos du Rapport Brunner, le Conseil fédéral a commandé un rapport de politique de sécurité qui paraîtra au printemps 1999. La prochaine étape sera ensuite un nouveau plan-directeur de l'armée, une nouvelle doctrine qui serviront de base à la définition des nouvelles structures de l'armée. Une discussion publique de ces questions sera menée indépendamment de cette voie officielle. Ce processus est d'autant plus important que les décisions sur les engagements de l'armée à l'étranger, l'adap-

tation de la neutralité et la nouvelle armée elle-même doivent obtenir l'adhésion de la population.

Un projet «Armée 200X», élaboré en petit comité, pourrait se heurter à des résistances, si la population n'était pas auparavant sensibilisée et informée. Une information adéquate sur l'opportunité de réformes radicales qui s'appliqueront aux modèles de services, aux effectifs (réduits), aux formations ainsi qu'à l'armement – le tout conçu en fonction des menaces du moment – doit empêcher que la nouvelle armée soit réalisée sur la base de paramètres financiers, fédéralistes, régionaux, voire en fonction de l'action de groupes de pression, des éléments qui n'ont rien à voir avec la politique de sécurité. D'emblée, ce sont des arguments objectifs qui doivent prédominer, au grand profit de la crédibilité de l'armée.

Si on admet l'importance de la future politique de sécurité de la Suisse et des structures de l'armée qui en découleront, on s'étonne du peu de littérature spécialisée qui a paru jusqu'à maintenant dans les cercles militaires. Cette réticence à s'exprimer sur la conception d'engagement et la structure de la future armée s'explique par le fait que la politique de sécurité est d'abord l'affaire des politiques.

Les militaires doivent pourtant donner aux politiciens des notions concrètes de ce que doit être une armée moderne et adaptée à la menace. On attend des experts de l'armée qu'ils fournissent des données réalistes, ce qui n'empêche pas que la voie vers la nouvelle armée doit suivre une procédure démocratique: l'armée reçoit ses directives de la politique. Il ne faut pas que les militaires soient «mis en cage» ou soumis à une tutelle intellectuelle. Un processus dialectique doit naître, les deux parties influant sur le processus dans des discours qui traitent vraiment de sécurité et de défense. De cette manière, on évitera que l'avenir de la Suisse en matière de politique de sécurité ne devienne le jouet d'intérêts politiques, alors qu'il devrait être le fruit d'une discussion stratégique objective.

Avec les données dont ils disposent, les militaires devraient avoir aujourd'hui le courage de regarder vers le futur. Il faut anticiper les conflits possibles du XXI^e siècle. Nos généraux et nos experts militaires devraient présenter leurs idées sur ce que notre armée devrait être à l'avenir. Les politiciens se basent volontiers sur leurs appréciations au moment de prendre des décisions au Parlement en matière de politique de sécurité.

R.K./B.W.